

**DECISION DU MAIRE n° 2012 - 37**

Le Maire de la Ville de Juvignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

**Vu** la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

**Considérant** la nécessité d'assurer des travaux d'aménagement dans les bâtiments communaux – centre multi accueil – centre de loisirs pavillon « réseau assistantes maternelles »

**DECIDE**

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché à lots «travaux d'aménagement de bâtiments communaux – centre multi accueil – centre de loisirs pavillon réseau assistantes maternelles», conformément à l'article 28 du code des marchés publics, attribué à :

Lot 1 « peintures – menuiseries aluminium – cloisons – faux plafonds » à MS LANGUEDOC pour un montant de 43 466,35 € TTC

Lot 2 « chauffage climatisation » à FRANCELEC pour un montant de 19 997,63 € TTC

Lot 3 « Serrurerie » à DEBART IRRIGATION pour un montant de 24 817 € TTC

Lot 4 « stores coulissants » à CLEMENT et Fils pour un montant de 8 221,30 € TTC

Fait à Juvignac, le 19 Juillet 2012



Le Maire,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 27 07 2012  
et publication  
le 27 07 2012